

## Conjoncture : les entreprises de proximité de plus en plus motrices de la croissance

Parallèlement à un certain essoufflement du commerce international, l'économie de proximité, qui représente les deux tiers des entreprises françaises, voit son activité accélérer au troisième trimestre 2019 pour atteindre un niveau inédit (2,5 %) depuis que le baromètre de l'U2P porte sur l'artisanat, le commerce de proximité et les professions libérales.

Le redressement est particulièrement notable dans le secteur du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration, qui a renoué avec la croissance pour le deuxième trimestre consécutif après des années noires.

### Artisanat et professions libérales

L'artisanat et les professions libérales, dont l'activité est traditionnellement plus soutenue, voient également leur croissance atteindre un nouveau sommet (2,5 %).

Dans le détail, tous les secteurs de l'artisanat sont en croissance. Celle-ci est toujours très soutenue dans le bâtiment (4 %) et les travaux publics (4 %). L'artisanat des services et l'artisanat de l'alimentation, qui souffraient encore au trimestre précédent, reprennent des couleurs : +0,5 % pour les services et même +2 % dans l'alimentation, une vraie prouesse après des années de contraction de l'activité !

Les professions libérales ne démentent pas davantage la

bonne forme de l'économie de proximité : qu'il s'agisse de la santé (+2,5 %), du droit (+3 %) ou des techniques et du cadre de vie (+2,5 %) tous les secteurs affichent une progression.

### De forts écarts entre les entreprises en fonction de leur taille

Si cette conjoncture favorable tend à estomper les disparités entre les secteurs d'activité, de très forts écarts subsistent néanmoins entre les entreprises en fonction de leur taille. Ainsi, l'activité des entreprises sans salarié est tout juste à l'équilibre (0 %) pour le deuxième trimestre consécutif. À l'autre extrémité du spectre, les entreprises de plus de dix salariés connaissent la croissance la plus vigoureuse : 3,5 %, comme au trimestre précédent.

Enfin, la progression concerne toute la France métropolitaine avec tout de même deux points d'écart entre la région la plus dynamique (Pays de la Loire, 3,5 %) et la plus stable (Île-de-France, 1,5 %).

« Je me réjouis de ces bons



Évolution trimestrielle du chiffre d'affaires des entreprises artisanales, du commerce de proximité et des professions libérales.

chiffres, indique le Président de l'U2P, Alain Griset, qui sont à mettre au crédit des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux dont l'endurance et la détermination sont exemplaires. »

### Les entreprises qui ont des salariés ont les reins solides, celles qui n'en ont pas sont à la peine

Des chiffres qu'il faut toutefois nuancer : « Je veux rappeler qu'il s'agit pour de nombreux

secteurs d'une croissance "de rattrapage" qui est encore très loin de compenser les revers subis depuis des années. J'observe par ailleurs qu'il est plus que jamais indispensable de soutenir le développement des plus petites entreprises. Alors que les entreprises qui ont des salariés ont les reins solides, celles qui n'en ont pas sont à la peine, en raison de la pénurie de main d'œuvre et de freins de tous ordres (concurrence déloyale, charges administratives, fiscalité dissuasive, impôts de production...). » ■

Abonnez-vous à la newsletter de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »  
@U2P\_France

### Revitalisation

L'U2P investit le Salon des Maires et des Collectivités locales du 19 au 21 novembre 2019 p. 2

### Handicap

L'U2P engagée en faveur de l'inclusion p. 2

### Mouvements sociaux

L'U2P alerte sur les risques économiques p. 3

Réforme de l'assurance-chômage Moins de difficultés de recrutement, plus de créations d'emplois p. 3

## Revitalisation des centres-villes, fiscalité locale, prise en compte des entreprises de proximité : l'U2P investit le Salon des Maires les 19, 20 et 21 novembre 2019

Afin de poursuivre le dialogue engagé avec des élus à tous niveaux, et afin de faire entendre la voix des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales dans la perspective des élections municipales 2020, l'U2P prend part au Salon des Maires et des Collectivités locales.

C'est un rendez-vous incontournable des territoires : le Salon des maires et des collectivités locales, organisé les 19, 20

et 21 novembre prochains rassemble près de 60 000 élus et responsables locaux.

À cette occasion, l'U2P entend promouvoir l'économie de proximité dont l'activité est structurante dans les villes de toute taille comme dans les territoires ruraux, à la fois par leur dynamisme économique, par leur contribution à l'aménagement et à l'attractivité des territoires, et par leur capacité à maintenir le lien social.

Dans la perspective des élections municipales 2020, les valeurs portées par les entreprises de proximité sont plus que jamais au cœur des aspirations des Français. Ils en ont

témoigné à plusieurs reprises, dès 2018, qui a vu naître le mouvement des Gilets jaunes, et tout au long de l'année 2019, aussi bien à l'occasion du Grand débat des entreprises de proximité en début d'année que dans l'enquête *Les Français et la proximité* menée par l'U2P et l'Ifop en septembre.

Pour la deuxième année consécutive, l'U2P ira donc à la rencontre des élus locaux, avec l'ambition de les sensibiliser aux enjeux des entreprises de proximité et aux obstacles à leur développement.

À cette fin, un studio TV installé sur le stand de l'U2P (B 54, hall 4) recevra des experts et des personnalités qui s'exprimeront sur des initiatives locales de revitalisation des territoires, sur le lien social au cœur des villes, les enjeux des



**19, 20 & 21 novembre 2019**  
**PARIS > Porte de Versailles**

territoires ruraux, l'attractivité, la rénovation énergétique ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette édition sera également l'occasion de faire le point sur l'appel à projets lancé par l'U2P il y a un an auprès des U2P territoriales, dont l'objectif était d'identifier des initiatives innovantes de revitalisation nécessi-

tant un accompagnement ou un financement. ■

### Participez

Inscription libre à l'adresse : [salondesmaires.com](http://salondesmaires.com).

Pendant toute la durée du salon, retrouvez l'U2P au Hall 4, stand B 54.

## Inclusion des personnes handicapées dans la vie économique : l'U2P s'engage

La mission de mobilisation des entreprises en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, lancée en juillet dernier par Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, s'est conclue le 13 novembre par la signature inédite d'une charte d'engagements opérationnels qui rassemble plus d'une centaine d'entreprises et d'organisations. L'U2P en fait partie. Prenant acte des difficultés d'accès à l'emploi des personnes en

situation de handicap, dont près de 500 000 sont au chômage, Sophie Cluzel a souhaité mobiliser les acteurs économiques et le monde de l'entreprise. La mission menée depuis l'été a ainsi donné lieu à une charte qui recense dix engagements effectifs. Fidèle à ses convictions de longue date sur la question du handicap, l'U2P s'est associée à ce manifeste. Qu'il s'agisse d'opérations menées localement par les U2P, à l'exemple des Duodays (découverte d'un métier et immersion en entreprise d'une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire) ou d'engagements internationaux en faveur de l'insertion des publics fragiles, éloignés de l'emploi ou en situation de handicap à l'occasion des Jeux Olympiques 2024, l'U2P a toujours défendu les valeurs d'intégration, de formation et d'émancipation de l'économie de proximité. ■

### Les 10 engagements des signataires

1. L'accueil des élèves handicapés dans nos entreprises, dès le stage de 3<sup>e</sup>, pour leur permettre d'imaginer clairement un futur professionnel et d'orienter leurs études
2. L'accès des élèves et étudiants handicapés au monde de l'entreprise notamment par la voie de l'apprentissage, de l'alternance et du stage en entreprise
3. L'accès à l'entretien de recrutement pour toute candidature de personnes handicapées ayant le profil et les compétences pour tous les postes disponibles
4. La mise en œuvre régulière d'actions internes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations à l'égard des personnes handicapées
5. La mobilisation de tout nouveau collaborateur autour des enjeux du handicap en entreprise lors de son accueil et de son parcours d'intégration
6. L'optimisation de l'accès aux outils d'entreprise, notamment numériques, aux personnes en situation de handicap
7. L'intégration de « l'accessibilité numérique » dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'information, et le développement des solutions numériques
8. Le développement des engagements économiques avec les Entreprises Adaptées, les Établissements Spécialisés d'Aide par le Travail et les Travailleurs Indépendants Handicapés dans le but de leur confier des commandes et des missions de sous-traitance répondant à nos exigences de qualité
9. Le développement de passerelles avec les entreprises adaptées et ESAT afin de permettre l'intégration de personnes handicapées dans toutes les entreprises
10. L'intégration de critères sociaux relatifs au handicap et à l'inclusion dans les appels d'offre et les pré-requis pour y souscrire, afin d'engager l'ensemble de nos partenaires dans cette approche inclusive.

## La réforme de l'assurance-chômage est de nature à réduire les difficultés de recrutement et à renforcer la création d'emploi

Deux chiffres illustrent la nécessité de réformer l'assurance-chômage : au cours du premier semestre 2019, 18% des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales ont embauché (en hausse de deux points par rapport à 2018), tandis que 30% d'entre elles ont fait face à des difficultés de recrutement (en hausse de 7 points par rapport à 2018)\*.

Cette situation prouve s'il en était besoin qu'il est urgent d'agir pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi. Alors que certaines organisations souhaitent un statu quo, l'U2P soutient au contraire la réforme gouvernementale dans ses grandes lignes.

En effet, il est indispensable d'accélérer la formation des chômeurs afin d'améliorer leur employabilité. Le PIC - Plan d'investissement dans les compétences - répond à cette priorité.

De surcroît, il est prévu qu'une partie des ressources consacrées par l'UNEDIC à Pôle Emploi seront fléchées vers les plus petites entreprises, une mesure d'autant plus



Isabelle Fernandez / Cocktail Samié, U2P

opportune que ce sont ces TPE-PME qui ont le plus besoin d'accompagnement en matière de recrutement.

Par ailleurs, la révision des conditions d'accès à l'assurance-chômage est de nature à inciter à une reprise d'emploi plus rapide, sachant que plus la période de chômage

est longue, plus les chances de retrouver un emploi s'éloignent. En outre, cette mesure doit assurer l'équilibre financier du régime, sachant qu'en parallèle de nouveaux droits seront ouverts pour un certain nombre de travailleurs indépendants et de salariés démissionnaires.

L'U2P regrette en revanche l'instauration d'un malus sur les cotisations patronales d'assurance-chômage des entreprises de plus de 10 salariés qui ont régulièrement recours à des CDD plutôt qu'à des CDI. Nombre d'emplois sont par nature de courte durée et dissuader d'embaucher avec ce type de contrat risque tout simplement de freiner la création d'emploi.

Selon Alain Griset : « *Tout doit être fait pour permettre aux entreprises en développement d'accroître leurs effectifs et ainsi de booster la création d'emploi. S'accrocher au statu quo serait au contraire irresponsable.* » ■

\*Voir le communiqué de l'U2P n°19.08.34 du 28 août 2019.

## Mouvements sociaux de décembre 2019 : l'U2P alerte sur les risques encourus par l'économie

Dans le cadre de l'annonce d'un mouvement de grève illimité à compter du 5 décembre prochain, l'U2P souhaite alerter sur les risques encourus par l'économie et particulièrement par les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Un an après le mouvement des gilets jaunes qui a mis à mal bon nombre d'entreprises de proximité (en mars 2019, 11 000 commerçants avaient dû être accompagnés par le gouvernement), une nouvelle action de déstabilisation d'ampleur aurait des conséquences désastreuses.

### Des entreprises de proximité fragilisées

A fortiori durant cette période de fin d'année au cours de laquelle les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'artisanat et du commerce de proximité (alimentation, fleuristes...) ainsi que des services à la per-

sonne (coiffure, esthétique...), réalisent jusqu'à 30 % de leur chiffre d'affaires annuel.

Fragilisées par un semestre de dégradations, de désertions des centres-villes, et au total de pertes d'activité, les entreprises concernées commencent à peine à retrouver le chemin de la croissance. Leurs trésoreries demeurent très faibles et une rechute de l'activité en fin d'année serait fatale pour une partie d'entre elles.

### Une logique triplement perdante

Par ricochets, un nouveau blocage de l'économie aurait des effets négatifs sur l'emploi et



Nell's Journey / Flickr

enclencherait une logique triplement perdante, pour les entreprises, pour les salariés et plus largement pour la France. Dans ce contexte, l'U2P invite les pouvoirs publics à prendre

les dispositions qui s'imposent pour garantir la libre expression des revendications tout en permettant à chacun d'exercer son travail sans entraves. ■

## Brèves

**Nouveau reflux du chômage.** C'est ce qui ressort des données publiées fin octobre par la Dares et Pôle emploi : pour le quatrième trimestre consécutif, les deux organismes enregistrent une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, aboutissant ainsi à un recul annuel de 2,4 %. Ils sont désormais 3 364 500 en France métropolitaine.

**La Région Île-de-France encourage la transition numérique des artisans et commerçants.** La Région Île-de-France a voté mi-septembre une aide de 1 500 euros pour inciter les artisans et commerçants à développer leur activité numérique. Création d'un site Internet, développement d'une offre e-commerce, logiciel de fidélisation de la clientèle... Le chèque numérique imaginé par la Région entend donner un coup de pouce à ces projets. Lancé le 3 décembre, il devrait bénéficier à 300 TPE de moins de dix salariés pendant sa première année d'expérimentation.

**Édition 2019 du tableau économique de l'artisanat : toujours plus d'entrepreneurs artisans, mais plus souvent solitaires.** L'Institut Supérieur des Métiers a publié l'édition 2019 de son Tableau économique de l'artisanat. Verdict : en 2018, le secteur de l'artisanat a été responsable de plus d'un quart des créations d'entreprises (26 %). Une proportion qui est bien plus élevée localement, comme en Corse (39 %) ou en Bourgogne-Franche-Comté (31 %), et qui n'est plus faible qu'en Île-de-France et dans les Pays de la Loire. En tout, cela représente donc 177 500 créations d'entreprise, 86 % d'entre elles ayant une activité artisa-

nale à titre principal. La progression est notable par rapport à 2017 (155 200 créations) et tout le territoire en a bénéficié, même si l'évolution est plus faible dans les petites villes et les villages. La progression atteint ainsi 5 % dans les unités urbaines de 2 000 à 5 000 habitants, tandis qu'elle culmine à 26 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants. Cette bonne dynamique se retrouve par ailleurs dans tous les secteurs de l'artisanat. Les créations d'entreprises progressent fortement dans les activités de service (57 100, +17 %) mais aussi dans l'artisanat de la fabrication (19 500, +17 %). Le BTP n'est pas en reste et repart à la hausse (63 200, +11 %) après cinq années de baisse consécutive tandis que le rythme est plus contenu dans les activités de l'alimentation (13 000, +4 %). On note toutefois qu'une plus grande part des entreprises sont créées sans salariés : 95 % des entrepreneurs se sont installés seuls en 2018, alors qu'ils n'étaient que 80 % dans ce cas en 2007. Un phénomène qui s'explique en partie par la forte proportion de micro-entreprises, un régime qui séduit toujours davantage puisqu'il concernait 26 % des créations d'entreprises artisanales en 2018. Il est cependant encore largement devancé par l'entreprise individuelle classique, qui compte pour 42 % des créations d'entreprises.

**Le plafonnement des indemnités de licenciement conforté par la Cour d'appel de Paris.** Dans un arrêt rendu le 30 octobre dernier, la Cour d'appel de Paris a rejoint la position de la Cour de cassation : le barème plafonnant les indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse a

été jugé conforme aux textes internationaux. La Cour a notamment estimé que le juge conservait une marge d'appréciation « dans le cadre des montants minimaux et maximaux édictés sur la base de l'ancienneté du salarié et de l'effectif de l'entreprise ».

**Le méga-complexe Europacity abandonné.** Soutenu en dépit du bon sens et contre les aspirations exprimées ces derniers mois par les Français partout sur le territoire, le méga-complexe Europacity, porté par Auchan au nord-est de Paris, a finalement été abandonné par le Président de la République. L'U2P s'était battue contre le projet, rappelant notamment en mai 2019 les dégâts considérables causés par la grande distribution sur le tissu économique et social français, alors que le groupe Auchan annonçait la cession de 21 sites en France et le licenciement de plus de 700 personnes. ■

**Notre réseau compte désormais une U2P de l'Oise. Merci à Patrick Liébus, président de @capeb\_fr, @rigaud\_laurent président de @U2P\_HdeF, et à la députée @ThillAgnes qui ont pris part à l'inauguration. Mes félicitations au président Morgan Isaac, auquel je souhaite plein succès !**

Twitter — @alaingriset  
25 octobre 2019

## Agenda

### 13 novembre

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec François Hommeril, Président de la CFE-CGC.

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Élisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

### 14 novembre

Réunion à Paris des Présidents et Secrétaires Généraux des U2P de région.

### 19, 20 et 21 novembre

Participation de l'U2P au Salon des Maires et des Collectivités locales, stand B 54, hall 4.

### 19 novembre

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Dominique Da Silva, Député du Val-d'Oise, au sujet de la formation des demandeurs d'emploi.

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Stéphane Viry, Député des Vosges.

### 20 novembre

Réunion du Conseil national de l'U2P.

### 27 novembre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et une délégation de députés LREM, sous la présidence de Gilles Legendre, Président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, au sujet de la représentativité patronale.

### 28 novembre

Réunion nationale des CPRIA.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 novembre 2019

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage